

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS)

1° CLOTURE DE LA RHI PETITE-ILE /
RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES VOIRIES ET EMPRISES PUBLIQUES
PAR LA SEMADER (CONCESSIONNAIRE) AU PROFIT DE LA COMMUNE (CONCEDANT)

REFERENCES AI 129, 163, 164, 180, 182, 184 ET 193
AI 126

2° CLOTURE DE LA ZAC BOIS ROUGE A LA BRETAGNE /
RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN
SUPPORTANT UN POTEAU ELECTRIQUE, DE LA VOIRIE ET LA RAVINE
PAR LA SEMADER (CONCESSIONNAIRE) AU PROFIT DE LA COMMUNE (CONCEDANT)

REFERENCES ID 162, 178 ET 220

1° CLOTURE DE LA RHI PETITE-ILE

Par Délibération n° 04/2-36 du 7 mai 2004, le Conseil Municipal s'était engagé à acquérir, à titre gratuit, les terrains situés dans le champ de périmètre de la RHI Petite-Ile, dans le cadre de la clôture de l'opération de réhabilitation, à savoir les parcelles suivantes :

- AI 180 (ex-AI 146 partie t)	de	213 m ² ,
- AI 182 (ex-AI 146 partie v)	de	109 m ² ,
- AI 184 (ex-AI 146 partie x)	de	112 m ² ,
- AI 163 (ex-AI 137 partie d)	de	759 m ² ,
- AI 164 (ex-AI 137 partie e)	de	372 m ² ,
- AI 193 (ex-AI 149 partie ag)	de	587 m ² ,
- AI 129	de	32 m ² ,
* soit une superficie totale	de	2 184 m ² .

L'acte de cession est en cours de rédaction à l'étude de Maître Jean Marc MAREL.

La liste des parcelles destinées à être rétrocédées à la Ville de Saint-Denis est dressée ci-après.

En vertu de l'article 35 du Traité de Concession et conformément à l'avis de France Domaine en date du 5 décembre 2008, les présentes rétrocessions sont faites à l'euro symbolique.

Il a été convenu, dans un souci de rapidité et d'économie, que l'acte subséquent non seulement englobera les acquisitions issues de la Délibération de 2004, mais aussi qu'il sera rédigé par le même notaire, à savoir l'étude de la SCP POPINEAU/ MAREL/ ROCCA/ AH-FENNE. En outre, les frais inhérents à ces acquisitions seront à la charge du concédant.

• Rétrocession des VRD au concédant / RHI Petite-Ile

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE
AI 129	32 m ²
AI 163	759 m ²
AI 164	372 m ²
AI 180	213 m ²
AI 182	109 m ²
AI 184	112 m ²
AI 193	595 m ²
TOTAL	2 192 m²

• Acquisition de la parcelle non bâtie AI 126 / RHI Petite-Ile

Les parcelles référencées respectivement AI 120, 122 et 124 seront rétrocédées par la SEMADER à l'Armée (FAZSOI). Le terrain cadastré AI 126, d'une superficie de 150 m², situé en dehors du mur d'enceinte de l'Armée, sera cédé à la Commune à l'euro symbolique également.

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE
AI 126	150 m ²

2° CLOTURE DE LA ZAC BOIS ROUGE

Par acte notarié des 10 décembre 2004 et 25 janvier 2005 par devant Maître SAINTAMON, la SEMADER a rétrocédé à la Commune de Saint-Denis un certain nombre de parcelles comprises dans la ZAC Bois Rouge, à titre gratuit, dont la liste est la suivante :

- ID 143 de 49 m²,
- ID151 de 39 m²,
- ID196 de 2 023 m²,
- ID 197 de 36 m²,
- ID 216 de 1 061 m²,
- ID 217 de 6 253 m²,
- ID 218 de 2 026 m²,
- ID 265 de 5 989 m²,

* soit une superficie totale de 17 476 m².

D'autres terrains, pour lesquels des cessions étaient envisagées mais n'ont pas été réalisées, doivent être rétrocédés également à la Commune, à titre gratuit, en vertu du Traité de Concession et conformément à l'avis de France Domaine du 22 avril 2009.

Rapport n° 09/5-05

La liste des parcelles est la suivante. Il s'agit en réalité d'un ensemble foncier supportant un poteau de haute tension, une ravine (en espace préservé) et une voirie :

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE
ID 162	335 m ² (poteau)
ID 178	22 034 m ² (ravine)
ID 220	508 m ² (voirie)
TOTAL	22 877 m²

Il a été convenu, dans un souci d'efficacité et de rapidité, que l'acte subséquent sera rédigé par Maître Yves SAINTAMON. En outre, les frais inhérents à ces acquisitions seront à la charge du concédant.

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition de ces terrains (non bâtis), aux conditions mentionnées ci-dessus et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- 1° signer les actes d'acquisition correspondants,
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction des actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS)

- 1° CLOTURE DE LA RHI PETITE-ILE /
RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES VOIRIES ET EMPRISES PUBLIQUES
PAR LA SEMADER (CONCESSIONNAIRE) AU PROFIT DE LA COMMUNE (CONCEDANT)

REFERENCES AI 129, 163, 164, 180, 182, 184 ET 193
AI 126

- 2° CLOTURE DE LA ZAC BOIS ROUGE A LA BRETAGNE /
RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN
SUPPORTANT UN POTEAU ELECTRIQUE, DE LA VOIRIE ET LA RAVINE
PAR LA SEMADER (CONCESSIONNAIRE) AU PROFIT DE LA COMMUNE (CONCEDANT)

REFERENCES ID 162, 178 ET 220

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles de terrains répertoriées en objet, suivant les principales caractéristiques et aux conditions financières exposées au texte du Rapport.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires, sous la Fonction 820 et l'Article 2111 - terrain non bâti - du Budget Principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS

VENTE AMIABLE

Références : N° dossier : 411V1702-01/08
Affaire suivie par : Jp GUILLAUD, évaluateur
Téléphone: 02 62 94.05.96
Télécopie : 02.62.94.05.83
Courriel : tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant :

SEMADER

2 Date de la consultation :

26/08/08

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Clôture RHI Petite Ile – Cession à la Commune

4 Propriétaire

SEMADER

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : ST DENIS

18 parcelles situées sur la section AI, dont détail ci-dessous, d'une superficie de 2 510 m².

Voiries est espaces communs

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU, zone UPr

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 1 €

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 05/12/08

L'Inspecteur

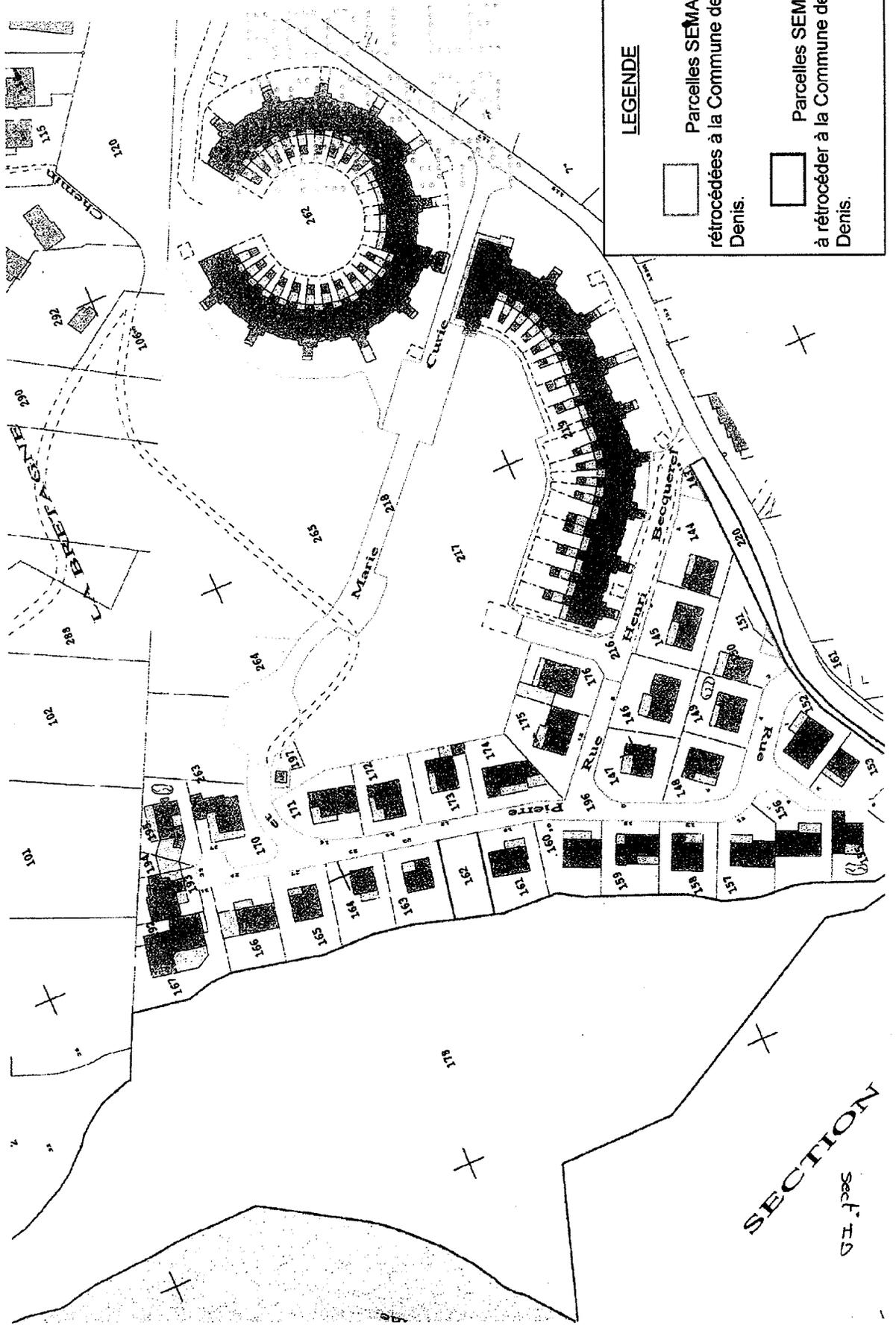
Jean Paul GUILLAUD

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 19/09/2009
En annexe à la Délibération N° 0915-05

LE MAIRE



ETAT PARCELLAIRE DES RETROCESSIONS



SECTION
sect. F.D

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **411V0509/09**
Affaire suivie par : **Jp GUILLAUD**, évaluateur
Téléphone: **02 62 94.05.96**
Télécopie : **02.62.94.05.83**
Courriel : **tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr**

1 Service consultant : SEMADER

2 Date de la consultation : 23/03/09

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Clôture de l'opération ZAC Bois Rouge

4 Propriétaire SEMADER

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : St Denis – La Bretagne

Parcelles cadastrées ID n° 162-178-220 d'une superficie de 22 877 m².

Terrain nu inconstructible et voirie

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS zone UM - N

7 Situation locative Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 1 €

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

A Saint Denis le 22/04/09

Jean Paul GUILLAUD

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 19/04/2009
En annexe à la Délibération N° 09/5-05

LE MAIRE

